

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 58 de cette loi prévoit qu'une dérogation à la durée du mandat ne peut valoir que pour une durée fixe de moins de cinq ans déterminée par l'acte de renouvellement et, hormis le cas où le membre en fait la demande pour des motifs sérieux, que lorsque des circonstances particulières indiquées dans l'acte de renouvellement l'exigent;

ATTENDU QUE l'article 59 de cette loi prévoit notamment que le renouvellement du mandat d'un membre est examiné suivant la procédure établie par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 62 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe, conformément au règlement édicté en application de l'article 61 de cette loi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de ce tribunal;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 258 de cette loi prévoit notamment que le mandat des commissaires de la Commission des relations du travail est, pour la durée non écoulée de celui-ci, poursuivi à titre de membre du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE conformément à l'article 26 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du travail et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres (chapitre T-15.1, r. 1), la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif a formé un comité pour examiner le renouvellement du mandat de monsieur Guy Roy comme membre du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE ce comité a transmis sa recommandation à la secrétaire générale associée aux emplois supérieurs et au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le mandat de monsieur Guy Roy comme membre du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE monsieur Guy Roy a demandé que son mandat soit renouvelé pour une durée moindre que cinq ans;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

QUE monsieur Guy Roy soit nommé de nouveau membre du Tribunal administratif du travail pour un mandat débutant le 5 janvier 2019 et se terminant le 30 avril 2020.

QUE monsieur Guy Roy continue de bénéficier des conditions de travail prévues au Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal administratif du travail (chapitre T-15.1, r. 2).

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69906

Gouvernement du Québec

Décret 1501-2018, 21 décembre 2018

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique à monsieur Éric Caire, membre du Conseil exécutif, du 10 au 19 janvier 2019.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69914

Gouvernement du Québec

Décret 1502-2018, 21 décembre 2018

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

| | |
|---|--|
| Monsieur Donald Martel Député de Nicolet-Bécancour | Premier ministre, pour les volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation |
| Monsieur Christopher Skeete Député de Sainte-Rose | Premier ministre, pour le volet relations avec les Québécois d'expression anglaise |
| Monsieur Samuel Poulin Député de Beauce-Sud | Premier ministre, pour le volet jeunesse |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Monsieur Ian Lafrenière Député de Vachon | Ministre de la Sécurité publique | Madame Lucie Lecours Députée de Les Plaines | Ministre de la Justice, pour le volet protection des consommateurs |
| Monsieur Gilles Bélanger Député d'Orford | Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour les volets économie et Internet haute vitesse | Madame Stéphanie Lachance Députée de Bellechasse | Ministre de la Famille |
| Monsieur Youri Chassin Député de Saint-Jérôme | Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour le volet enseignement supérieur | Monsieur Claude Reid Député de Beauharnois | Ministre des Transports |
| Monsieur Jean-Bernard Émond Député de Richelieu | Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour le volet formation professionnelle | Madame Marie-Louise Tardif Députée de Laviolette –Saint-Maurice | Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour le volet forêts |
| | | QUE le présent décret remplace le décret numéro 1335- 2018 du 7 novembre 2018. | |
| Madame Émilie Foster Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré | Ministre des Finances | 69915 | |
| Monsieur Sylvain Lévesque Député de Chauveau | Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour les volets emploi et solidarité sociale | | |
| Madame Marilyne Picard Députée de Soulanges | Ministre de la Santé et des Services sociaux, pour le volet santé | | |
| Monsieur Éric Girard Député de Lac-Saint-Jean | Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles | | |
| Monsieur Louis Lemieux Député de Saint-Jean | Ministre de la Culture et des Communications, pour le volet communications | | |
| Monsieur Richard Campeau Député de Bourget | Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le volet lutte contre les changements climatiques | | |
| Monsieur Denis Lamothe Député d'Ungava | Ministre responsable des Affaires autochtones | | |
| Monsieur Louis-Charles Thouin Député de Rousseau | Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour le volet affaires municipales | | |
| Monsieur Mathieu Lévesque Député de Chapleau | Ministre de la Justice | | |